

Facture n°210031223

Personne Morale		Adresse Facturation - N° Client : 8156	
U.P.M.C-Paris 6		EDITIONS ESKA	
4 place de Jussieu		12 RUE DU 4 SEPTEMBRE	
75005	Paris FR	75002	PARISFR
		TVA intracom : FR36325600781 (8156)	
Centre Responsable		Client Payeur - N° 8156	
Centre Financier : 01_230		EDITIONS ESKA	
UPMC - Agence Comptable		12 RUE DU 4 SEPTEMBRE	
Compta. fournisseurs BC 500 POLE3 01_230		75002	
4 Place Jussieu		PARISFR	
75252 PARIS CEDEX 05 FR		TVA intracom : FR36325600781 (8156)	
Référence de Commande / Contact		Client Donneur d'ordre - N° 8156	
Contact : Michel Gonzalez		EDITIONS ESKA	
Tel : 33144277781		12 RUE DU 4 SEPTEMBRE	
Mail : michel.gonzalez@upmc.fr		75002	
Responsable : David MICHEL		PARISFR	
Votre référence : "Non référencé"		TVA intracom : FR36325600781 (8156)	
Notre référence : 110027815			

N°	Référence / Désignation	QTE	UQ	Prix HT/ Unité	Par	UQ	Remise (%)	Prix HT	TVA %
10	G7083 : Congrès salle 24-25	1	U	312,00	1	U		312,00	20,00
	- Autorisation de mise à disposition de locaux du 15/01/2015 - Congrès - Salle 24-25 102 et 103 le 22 et 23 janvier 2015 - Contact Mme Emilie BERTRAND : 01.42.86.55.65 - Devis DLC / 0006/LO/2015 du 23/01/2015 Laurent ONG 01.44.27.60.34								

Montant Total remise (EUR)		0,00
Montant Total HT (EUR)		312,00
Montant Total HT base 20.00 (EUR)		312,00
Montant TVA 20.00 % (EUR)		62,40
Montant Total TTC (EUR)		374,40
Montant Total à régler (EUR)		374,40

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Voies de recours :

Le recouvrement des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (art 238 du décret 2012-1246 du 07/11/2012). Toute contestation sur le bien-fondé d'une créance de nature administrative doit être portée, dans le délai de 2 mois suivant sa notification, devant la juridiction administrative compétente (art R421.1 du code de justice administrative et des cours administratives d'appel).

Facture n°210031223

Somme à verser à l'ordre de l'Agent Comptable de U.P.M.C-Paris 6
Domiciliation bancaire : DRFIP - 94 R DE REAUMUR - 75104 PARIS CEDEX
02
Banque : 10071 Indicatif : 75000
N° de compte : 00001005793 Clé Rib : 64

L'ordonnateur

Conditions paiement de la facture : 0001 Payable immédiatement Sans escompte jusqu'au 05.02.2015

N°SIRET : 19751722000012 BIC : TRPUFRP1XXX IBAN : FR7610071750000000100579364
TVA intracom : FR12197517220

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Voies de recours :

Le recouvrement des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (art 238 du décret 2012-1246 du 07/11/2012). Toute contestation sur le bien-fondé d'une créance de nature administrative doit être portée, dans le délai de 2 mois suivant sa notification, devant la juridiction administrative compétente (art R421.1 du code de justice administrative et des cours administratives d'appel).

Facture n°210031223

Volet 2 à destination de l'agence comptable

N° pièce: 200000286 Date Cpt:11.02.2015 Ex. :2015

Personne Morale				Adresse Facturation - N° Client : 8156					
U.P.M.C-Paris 6 4 place de Jussieu				EDITIONS ESKA 12 RUE DU 4 SEPTEMBRE					
75005 Paris FR				75002 PARISFR TVA intracom : FR36325600781 (8156)					
Centre Responsable Centre Financier : 01_230 UPMC - Agence Comptable Compta. fournisseurs BC 500 POLE3 01_230 4 Place Jussieu 75252 PARIS CEDEX 05 FR				Client Payeur - N° 8156 EDITIONS ESKA 12 RUE DU 4 SEPTEMBRE 75002 PARISFR TVA intracom : FR36325600781 (8156)					
Référence de Commande / Contact Contact : Michel Gonzalez Tel : 33144277781 Mail : michel.gonzalez@upmc.fr Responsable : David MICHEL Votre référence : "Non référencé" Notre référence : 110027815				Client Donneur d'ordre - N° 8156 EDITIONS ESKA 12 RUE DU 4 SEPTEMBRE 75002 PARISFR TVA intracom : FR36325600781 (8156)					

N°	Référence / Désignation	QTE	UQ	Prix HT/ Unité	Par	UQ	Remise (%)	Prix HT (euros)	TVA %		
10	G7083 : Congrès salle 24-25	1	U	312,00	1	U		312,00	20,00		
- Autorisation de mise à disposition de locaux du 15/01/2015											
-Congrès											
- Salle 24-25 102 et 103 le 22 et 23 janvier 2015											
- Contact Mme Emilie BERTRAND : 01.42.86.55.65											
-Devis DLC / 0006/LO/2015 du 23/01/2015											
Laurent ONG 01.44.27.60.34											
Ctr. financier		Prog. Financ.		Compte budg.		Fonds		Compte gen.		Domaine Fonc.	
01_230		NA		7083		ENTINT		70830000		NA	

Montant Total remise (EUR)		0,00
Montant Total HT (EUR)		312,00
Montant Total HT base 20.00 (EUR)		312,00
Montant TVA 20.00 % (EUR)		62,40
Montant Total TTC (EUR)		374,40
Montant Total à régler (EUR)		374,40

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Voies de recours :

Le recouvrement des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (art 238 du décret 2012-1246 du 07/11/2012). Toute contestation sur le bien-fondé d'une créance de nature administrative doit être portée, dans le délai de 2 mois suivant sa notification, devant la juridiction administrative compétente (art R421.1 du code de justice administrative et des cours administratives d'appel).

Facture n°210031223

Volet 2 à destination de l'agence comptable

N° pièce: 200000286 Date Cpt:11.02.2015 Ex. :2015

Somme à verser à l'ordre de l'Agent Comptable de U.P.M.C-Paris 6
Domiciliation bancaire : DRFIP - 94 R DE REAUMUR - 75104 PARIS CEDEX
02
Banque : 10071 Indicateur : 75000
N° de compte : 00001005793 Clé Rib : 64

L'ordonnateur

Conditions paiement de la facture : 0001 Payable immédiatement Sans escompte jusqu'au 05.02.2015
N°SIRET : 19751722000012 BIC :TRPUFRP1XXX IBAN : FR7610071750000000100579364
TVA intracom : FR12197517220

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Voies de recours :

Le recouvrement des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (art 238 du décret 2012-1246 du 07/11/2012). Toute contestation sur le bien-fondé d'une créance de nature administrative doit être portée, dans le délai de 2 mois suivant sa notification, devant la juridiction administrative compétente (art R421.1 du code de justice administrative et des cours administratives d'appel).